

**COMMUNE DE**

**BRIGUEUIL**

**(Charente)**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice : 14

Membres présents : 11

Membres votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 septembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 Août 2025.

**PRESENTS** : Mmes et MM. ROUGIER R., GROS B., DESCOURVIERES R., BEAULIEU Cl., OZENNE N., ROCHER Ch., ROCHE D., LAVAUZELLE I., GUENE F., FREMERY Cl., TERNET C.,

**POUVOIRS** : Mme COUTANT Martine à M. ROCHER Christian, - Mme GOURSAUD Christiane à Mme GROS Bernadette

**ABSENTS** : JOULIA G. (excusé)

Madame LAVAUZELLE Isabelle a été élue secrétaire de séance.

### **DELIBERATION N° 2025-6-02 – LICENCE IV**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Angélique ANTOINE représentante de la société ANGIELISA et gérante du restaurant LA VERY TABLE, situé au 131 Rue de Paris à ANGOULEME 16000, souhaite, par un bail commercial 3 6 9, louer la licence IV de la commune

Monsieur le Maire propose une location mensuelle de 100 € auxquels viendra s'ajouter une TVA à 20% soit un total de 120.00 €. Il propose aussi que le bail soit rédigé par le notaire de la commune Maître Cécile RIFFAUD à ROCHECHOUART 87600.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve le projet de bail de location de la licence IV consenti à la Société ANGIELISA aux conditions susnommées

Désigne l'étude de Maître Cécile RIFFAUD pour la rédaction du bail

Autorise Monsieur le Maire à le signer

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Robert ROUGIER

